



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 30
la séance

Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non 0
représentés

Le mardi 21 juillet 2020 à 09h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 13

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

PREAMBULE - Monsieur Maxime OUANOUNOU, 7ème Adjoint au Maire délégué au tourisme, au port de plaisance et aux affaires générales

Mes chers collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2019 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable établi par l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2019 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2019 du budget annexe du port de plaisance présente les résultats suivants :

Réalisations 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	259 050,20	348 271,15	89 220,95
Section d'investissement	59 334,80	100 685,89	41 351,09
Total	317 459,28	448 031,32	130 572,04

Il convient d'y ajouter les restes à réaliser 2019.

Restes à réaliser 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	16 430,62	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	259 050,20	348 271,15	89 220,95
Section d'investissement	75 765,42	100 685,89	24 920,47
Total	334 815,62	448 957,04	114 141,42

L'excédent global de clôture est de 114 141,42 €.

Les réalisations 2019 du budget annexe du Port de plaisance se décomposent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 259 050,20 €, soit une augmentation de 17 % (+ 44 801 €) par rapport à l'exercice 2018. Elles sont constituées de la manière suivante :

Libellé	2018				2019				CA 2018/CA 2019	
	BP	Budgétée	CA	taux de réal ^a	BP	Budgétée	CA	taux de réal ^a	Variat ^b	Evolut ^c
011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	180 536,24	180 536,24	57 507,14	32%	202 551,51	191 051,51	92 195,07	48%	34 687,93	38%
012 CHARGES DE PERSONNEL	86 000,00	86 000,00	77 988,03	91%	80 000,00	91 500,00	91 266,94	100%	13 278,91	15%
66 CHARGES FINANCIÈRES	3 188,70	3 188,70	3 071,13	98%	1 888,00	1 888,00	1 593,33	85%	-1 471,80	-92%
57 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	362,28	36%	1 000,00	1 000,00	0,00	0%	-362,28	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	270 724,94	270 724,94	138 928,56	51%	285 439,51	285 439,51	185 061,34	65%	46 132,76	25%
642 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	74 395,10	74 395,10	74 394,86	100%	73 988,86	73 988,86	73 988,86	100%	-406,02	-1%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	345 120,04	345 120,04	213 323,46	62%	359 428,37	359 428,37	259 050,20	72%	45 728,74	18%

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) ont été réalisées à hauteur de 92 195,07 €, en hausse de 34 687,93 € par rapport à 2018 (+38%).

Ce chapitre inclut les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du service : fluides, réparation et maintenance des biens, fournitures de petits équipements, frais de communication, taxes etc...

En 2019, les dépenses ont augmenté par rapport à 2018 sur deux postes :

- redevance versée à l'établissement Voies navigables de France. Cette redevance n'avait pas été appelée en 2018, il a fallu payer en 2019 pour deux années, soit deux fois 12 000 € environ (+ 24 514 €)
- frais d'électricité : après avoir payé 29 443 € en 2018, nous avons payé 36 857 € en 2019 (+ 7 414 €).

2. Les charges de personnel (chapitre 012) ont coûté 91 266,94 €, soit quasiment 100 % des inscriptions budgétaires modifiées par la décision modificative n°1 votée en décembre 2019.

3. Les charges financières (chapitre 66) diminuent, puisque le budget du Port de plaisance continue à se désendetter et qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Les dépenses de remboursement des

intérêts de la dette s'établissent à 1 599,33 €, en baisse de 92 %.

4. Les opérations d'ordre (chapitre d'ordre 042) sont quasi-constants. Il s'agit des dotations aux amortissements pour un montant de 73 988,86 €.

En conclusion, l'exécution est marquée cette année par une amélioration des taux de réalisation (de 51 % à 65 % pour les dépenses réelles de fonctionnement). Pour mémoire, une partie des dépenses (au chapitre 011) n'est inscrite que pour équilibrer la section de fonctionnement. En effet, le budget intègre chaque année en recettes l'excédent antérieur de fonctionnement qui est élevé (112 086,85 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sur l'exercice 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 348 271,15 € en hausse de 7 % par rapport à l'an dernier. Elles sont constituées de la manière suivante :

Libellé	2018				2019				CA 2018/CA 2019	
	BP	Budgétée	CA	taux de réal*	BP	Budgétée	CA	taux de réal*	Variat*	Evolut*
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINÉ ET VENTES DIVERSES	190 000,00	190 000,00	177 803,16	94%	197 000,00	197 000,00	192 098,07	98%	14 294,91	7%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 100,00	35 100,00	26 327,50	75%	38 500,00	38 500,00	31 318,99	81%	4 991,49	16%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	1 259,61		0,00	0,00	925,72		-333,89	-36%
Total des recettes réelles de fonctionnement	225 100,00	225 100,00	205 390,27	91%	235 500,00	235 500,00	224 342,78	95%	18 952,51	8%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 841,52	11 841,52	11 841,52	100%	11 841,52	11 841,52	11 841,52	100%	0,00	0%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	108 178,52	108 178,52	108 178,52	100%	112 086,85	112 086,85	112 086,85	100%	3 908,33	3%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	120 020,04	120 020,04	120 020,04	100%	123 928,37	123 928,37	123 928,37	100%	3 908,33	3%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	345 120,04	345 120,04	325 410,31	94%	359 428,37	359 428,37	348 271,15	97%	22 860,84	7%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 8 % (+ 18 952 €). Il s'agit :

1. Les droits de stationnement et de location de bateaux électriques (chapitre 70) ont augmenté de 14 294,91 € par rapport à 2018.
2. Les produits perçus sur la location de la capitainerie et la vente de jetons (machines à laver, séchelinge, fluides...) (chapitre 75) ont également augmenté de 4 991,49 €. La société AR-MEN, spécialiste du permis bateau, continue de louer des locaux dans la capitainerie pour un loyer annuel de 13 115 €.
3. Les amortissements des subventions d'investissement donnent lieu à une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement (chapitre 042 et chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections) pour un montant de 11 841,52 €.
4. Enfin, le budget annexe du port de plaisance dégage annuellement un excédent de fonctionnement qui n'a pas été transféré en section d'investissement (112 086,85 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le Port a réalisé 59 334,80 € au titre des dépenses d'investissement. Elles sont constituées et ont évolué de la manière suivante :

Libellé	2018				2019				CA 2018/CA 2019	
	BP	Budgétée	CA	taux de réal*	BP	Budgétée	CA	taux de réal*	Variat*	Evolut*
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	36 500,00	36 500,00	36 116,46	99%	38 500,00	38 500,00	37 638,81	98%	1 522,35	4%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 053,58	26 053,58	0,00	0%	50 344,37	50 344,37	9 854,47	20%	9 854,47	100%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	454,13	194,00	43%	0,00	0,00	0,00		-194,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	62 553,58	63 007,71	36 310,46	58%	88 844,37	88 844,37	47 493,28	53%	11 182,82	24%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 286,79	10 286,79	10 286,79	100%	0,00	0,00	0,00		-10 286,79	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	11 841,52	11 841,52	11 841,52	100%	11 841,52	11 841,52	11 841,52	100%	0,00	0%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	22 128,31	22 128,31	22 128,31	100%	11 841,52	11 841,52	11 841,52	100%	-10 286,79	-87%
TOTAL DES DÉPENSES DINVESTISSEMENT	84 681,89	85 136,02	58 438,77	69%	100 685,89	100 685,89	59 334,80	59%	896,03	2%

1. En 2019, les dépenses de remboursement d'emprunt augmentent de 4 % (+ 1 522,35 €), compte tenu du profil d'amortissement progressif d'un emprunt, permettant d'accélérer le désendettement du

Port de Plaisance.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 est de 203 262,63 €, en baisse constante depuis 2011, date du dernier emprunt contracté.

2. Il y a eu quelques dépenses d'équipement pour un montant de 9 854,47 € : blocs de secours, bornes fluviales et bornes électriques.

3. Les dépenses d'ordre (chapitre 040) correspondent à l'amortissement des subventions perçues auprès de la Région déjà évoquées (11 841,52 €).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent au titre de l'exercice 2019 à 100 685,89 €, en hausse de 15 % par rapport à 2018.

Libellé	2018				2019				CA 2018/CA 2019	
	BP	Budgété	CA	taux de réal*	BP	Budgété	CA	taux de réal*	Variat*	Evolut*
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 740,92	10 740,92	10 740,92	100%	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 740,92	
Total des recettes réelles d'investissement	10 740,92	10 740,92	10 740,92	100%	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 740,92	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00		26 697,03	26 697,03	26 697,03	100%	26 697,03	100%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	74 395,10	74 395,10	74 394,88	100%	73 988,86	73 988,86	73 988,86	100%	-406,02	-1%
Total des recettes d'ordre d'investissement	74 395,10	74 395,10	74 394,88	100%	100 685,89	100 685,89	100 685,89	100%	25 291,01	26%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	85 136,02	85 136,02	85 135,80	100%	100 685,89	100 685,89	100 685,89	100%	15 550,09	15%

Les recettes d'investissement ne sont que des recettes d'ordre :

1. L'excédent d'investissement de 2018 a été reporté pour un montant de 26 697,03 €.
2. Les opérations d'amortissement (chapitres d'ordre 040) sont quasi-constantes (73 988,86 €).

Au 31 décembre 2019, la section d'investissement fait apparaître un excédent de 14 654,06 € qu'il convient d'ajouter à l'excédent cumulé des exercices précédents (26 697,03 €), pour un résultat global de 41 351,09 €.

Suite à cette restitution détaillée de la réalisation comptable sur l'exercice 2019, je vous propose d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2019 du budget annexe du Port de plaisance et de confirmer l'affectation du résultat arrêté provisoirement.

Principaux textes réglementaires	- articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales - articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales - nomenclature comptable M14
Principaux documents de référence	- projet de compte administratif 2019 – budget annexe du Port de plaisance

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme, Cadre de Vie et Développement Durable du 15/07/2020

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais")
Abstention	7	Madame Hélène DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Emilie KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Caroline GRILLET (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Article 1^{er} : Approuve le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget annexe du Port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 22 865,90 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	112 086,85 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	89 220,95 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	14 654,06 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	26 697,03€
Résultat de clôture de l'exercice 2019	41 351,09 €

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	

Dépenses	Recettes
16 430,62 €	0,00 €

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 : Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, et compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser), confirme l'affectation suivante en section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 89 220,95 €

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affiché le : 27 JUIL. 2020

Télétransmise au contrôle de légalité le 23 JUIL. 2020 A Joinville-le-Pont le 27 JUIL. 2020

